



# PROCES VERBAL

## Conseil Municipal

Séance du 18 juin 2018

**Convoqués :** CORBEL Michel – CORLAY Gérald – DEROUIN Robert – GAUVAIN Michaël – GUEGAN Yannick – ILLIEN Anne-Yvette – JEZEQUEL Fabien – KERRIEN Yvonnick – LAROSE Arnaud – LE BONHOMME Marie-Catherine – LE GARFF-TRUHAUD Francette – LE GRAND Marina – MARTIN Marie-Christine – MILON Martine – MORIN Didier – QUERRE Yann – QUINTIN Jérémie – ROPERS Isabelle – TROADEC Helen

**Absent :** DEROUIN Robert (pouvoir donné à CORBEL Michel)

**Absent non excusé :** LAROSE Arnaud

**Secrétaire :** MARTIN Marie-Christine

Ordre du jour :

1. Jury d'assises
2. Devenir du bâtiment communal de l'ancienne Poste
3. Achat de terrain
4. Vente de terrain communal
5. Acquisition d'œuvres d'art
6. Informations communautaires
7. Informations diverses

Il est proposé d'inscrire 3 points supplémentaires à l'ordre du jour du présent conseil :

- Éclairage salle omnisports : choix du prestataire
- Arrosage du terrain de football : devis.
- Modification du tableau des effectifs.

Monsieur le Maire demande si des remarques sont à formuler sur les deux précédents comptes rendus, concernant les conseils du 23 avril et du 28 mai 2018. Aucune remarque n'est formulée.

### 1/ Jury d'assises

Les membres du conseil municipal sont invités à tirer au sort sur la liste électorale 3 personnes de plus de 23 pour faire partie de la liste préparatoire du jury d'assises pour l'année 2019.

M. Le Maire procède donc au tirage au sort à partir de la liste électorale.

Les personnes suivantes feront partie de la liste préparatoire à savoir :

DENIS Gérard  
domicilié à Kerallec  
page 26 / ligne 8

RICHARD Roland  
domicilié à Kertanguy  
page 112 / ligne 5

JEGOU Adeline (ép .GUILLAUME)  
domiciliée à Rangaré  
page 50 / ligne 1

## **2/ Devenir du bâtiment communal de l'ancienne Poste**

M. le Maire rappelle que lors du Conseil Municipal en date du 28 mai dernier, il a été convenu de solliciter le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE22), organisme d'utilité publique chargé de promouvoir les politiques qualitatives de l'Architecture, de l'Aménagement et du Développement.

La mission du CAUE consistera à conseiller et accompagner la commune après avoir recueilli les attentes et les besoins auprès des élus et ainsi éclairer une future décision communale quant au devenir de l'ancienne Poste.

M. Le Maire explique qu'un rendez-vous a été fixé avec M. BELLORGEY, architecte conseil, le 18 juin 2018 à 14 heures.

Vu l'investissement financier nécessaire à la commune pour une remise en état et au regard des difficultés pour rendre le local « Poste » accessible, l'architecte préconise une vente en l'état de l'ensemble du bien immobilier.

Il est convenu d'attendre les conclusions écrites de ce rendez-vous afin de poursuivre la réflexion sur ce dossier.

## **3/ Achat de terrain**

Mme LE GARFF TRUHAUD rappelle le projet d'acquisition de parcelles en vue de la construction d'un groupe scolaire à la Croix Rouge. Les parcelles concernées, d'une superficie totale de 23 650 m<sup>2</sup>, sont les suivantes :

- ZH 100 : 1 3540 m<sup>2</sup>

- ZH 102 : 1 820 m<sup>2</sup>

- ZH 104 : 8 290 m<sup>2</sup>

Le maire propose d'acquérir ces terrains au prix de 5.70 € TTC le m<sup>2</sup> soit 134 805 €, à son propriétaire actuel, la SCI « Les Jardins de Kermorin », de l'autoriser, lui ou son représentant, à engager les démarches d'acquisition des parcelles et de signer tout acte correspondant.

Après en avoir délibéré le Conseil accepte cette proposition par 17 voix pour et 1 abstention et autorise le maire à signer l'acte de vente.

## **4/ Vente de terrain communal**

M. Le Maire rappelle la demande, arrivée en mairie en date du 17 avril, de M. LE PERSON concernant l'acquisition d'une partie de la parcelle communale n°118 section ZE (4 000 m<sup>2</sup> sur les 12 649 m<sup>2</sup>) située dans la zone artisanale de Kéribot de Goudelin. Il précise que les frais de géomètre relatifs à la division de la parcelle et ceux de notaire relatifs à la vente seront intégralement à la charge de l'acheteur.

Pour information, M. LE PERSON avait acquis sur la zone de Kéribot en 2012 une parcelle de 5 120 m<sup>2</sup> au prix de 27 646 € soit 5.39 € du m<sup>2</sup>.

Monsieur le Maire propose de l'autoriser à vendre la parcelle pour un montant de 5.70 € T.T.C. en plus des frais de géomètre et de notaire, et de signer tous les actes relatifs à cette vente.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire ou son représentant à vendre le terrain tel que présenté ci-dessus.

## **5/ Acquisition d'œuvres d'art**

Mme MILON présente le parcours et l'œuvre de René GLORION, peintre professionnel depuis 1987, qui expose et propose à la vente des scènes de rue, des marines, des paysages... Il s'agit de tableaux à l'encre de chine ou des aquarelles.

L'artiste a exposé ses toiles à la médiathèque du 6 au 28 mai 2018.

Deux tableaux représentant baignade des chevaux, manifestation emblématique du pardon de l'Isle sur la commune, sont présentés. La liste des œuvres en vente et leur tarif est également proposée aux membres de l'Assemblée.

Le Conseil, Après en avoir délibéré, par 3 abstentions et 15 voix contre, décide de ne pas donner suite à cette offre.

## **6/ Vente d'un bien communal**

Monsieur le Maire explique qu'il a été contacté par M. et Mme Pierre TATON, propriétaires au lieu-dit Bois de la Roche, pour l'acquisition auprès de la commune d'une portion du domaine public, constituée d'un terre-plein d'environ 400 m<sup>2</sup>. Ce dernier n'occupe aucune fonction de desserte. Il s'agit d'un délaissé communal qui n'est pas entretenu par les services municipaux.

Mme LE BONHOMME explique que M. TATON l'entretient de façon volontaire et à ses frais depuis plusieurs années. M. Le Maire indique par ailleurs que M. TATON se propose de prendre à sa charge l'ensemble des frais inhérents à la vente (géomètre, notaire).

M. GUEGAN demande si une délibération est nécessaire pour réaliser le déclassement. Monsieur le Maire précise que oui et qu'une délibération globale sera prise en ce sens.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à engager toutes les démarches nécessaires pour vendre ce délaissé communal comme acté dans la délibération de décembre 2017.

## 7/Éclairage salle omnisports : choix du prestataire

L'ensemble des ampoules des éclairages de la salle omnisports sont à changer. Cette opération nécessite la location d'une nacelle. Les trois devis reçus en mairie sont présentés.

Après une présentation détaillée des trois propositions reçues, le conseil décide à l'unanimité de retenir l'offre de SETIB de Saint-Brieuc pour un montant de 2 569.44 € TTC.

## 8/Arrosage du terrain de football : devis.

Fabien JEZEQUEL explique que dans le cadre des travaux de réhabilitation du terrain de football, l'arrosage sera indispensable pour une parfaite progression du gazon qui vient d'être semé. Des devis ont donc été demandés pour mettre en place un système d'arrosage de type chariot.

M. KERRIEN estime que ce type d'entretien devrait être assuré par l'entreprise attributaire du marché.

Après une présentation détaillée des propositions, le conseil décide par 5 abstentions et 13 voix pour de retenir l'offre d'Espace Emeraude de Plouisy pour un montant de 3 216.00 € TTC.

## 9/Modification du tableau des effectifs.

Monsieur le Maire propose la création d'un poste d'adjoint technique à temps plein afin de permettre la stagiairisation d'un agent au service technique au 2 juillet 2018.

Filière	Grade	DHS	Action
Administrative	Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	35	
	Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	35	
	Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	35	
	Adjoint administratif	17.50	
Technique	Agent de maîtrise principal	35	
	Adjoint technique	35	
	Adjoint technique	35	
	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	35	A supprimer
	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	24	
	Adjoint technique	26	
	Adjoint technique	35	Création de poste
Animation	Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	35	
	Adjoint d'animation	23,00	
	Adjoint d'animation	16,50	
	Adjoint d'animation	10	
Sociale	Agent spécialisé principal 1 <sup>ère</sup> classe	28	

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil autorise le Maire à modifier le tableau des effectifs comme proposé

## 10/ Informations communautaires

M. Le Maire explique que la communauté de communes est couverte par le SCoT (Schéma de Cohérence territoriale) du Pays de Guingamp actuellement en révision depuis mars 2015. Document de planification et d'urbanisme, il définit les grandes orientations d'aménagement pour les 15 à 20 ans à venir en conciliant les enjeux de logements, de développement économique, de cadre de vie et de services, de préservation de l'environnement et des terres agricoles, de déplacements...

M. Le Maire informe avoir assisté la semaine dernière à un séminaire et fait retour des éléments communiqués qui sont assez pessimistes pour les communes.

M. GUEGAN souhaiterait qu'une présentation du PADD transmis aux élus puisse être programmée.

Le Conseil Municipal prend note de ces informations.

## **11/ Informations diverses**

Mme LE GARFF TRUHAUT informe avoir assisté à une rencontre proposée par la « Caisse des dépôts et Consignations » pour présenter sa réorganisation en Banque des territoires depuis le 30 mai dernier.

L'organisme doit simplifier la relation entre les opérateurs publics et la Caisse des dépôts et consignations notamment par la création d'un site internet regroupant toutes les offres de financement. Il devrait également présenter des conseils en ingénierie financière, qui fait défaut aux petites collectivités, face au désengagement de l'Etat dans ce domaine.

M. JEZEQUEL fait un point sur les travaux en cours. Les travaux de rénovation du stade honneur sont en cours de finition. Le sablage du terrain et l'engazonnement ont été réalisés. Le parking a été nettoyé. Les buts seront à installer pour permettre à l'USG d'utiliser le terrain mi-octobre.

Une remise en circulation de la rue de Kerallec est prévue la semaine prochaine. L'entreprise COLAS interviendra par la suite pour la préparation des trottoirs fin juillet. Quant au paysagiste, il s'occupera des plantations à l'automne.

La consultation pour la maîtrise d'œuvre du Lotissement de la Fontaine Pierre est actuellement en cours.

Mme LE GARFF TRUHAUT rappelle que la distribution du « Goudelin Infos » sera faite par les élus du conseil municipal prochainement.

Mme LE GARFF TRUHAUT informe que la manifestation « des Mardis au clair de lune », rendez-vous nocturne proposé par l'office du tourisme Falaises d'Armor, se déroulera sur la commune le 31 juillet 2018.

Le Conseil Municipal prend note de ces informations.

Monsieur le Maire indique que le prochain conseil aura lieu le 30 juillet 2018 à 19h et clôt la séance.

**Approbation du compte rendu du conseil municipal du 18 juin 2018  
des délibérations 20180618-38 à 20180618-45**

CORBEL Michel	
CORLAY Gérald	
DEROUIN Robert	ABSENT EXCUSE
GAUVAIN Michaël	
GUEGAN Yannick	
ILLIEN Anne-Yvette	
JEZEQUEL Fabien	
KERRIEN Yvonnick	
LAROSE Arnaud	ABSENT
LE BONHOMME Marie-Catherine	
LE GARFF-TRUHAUD Francette	
LE GRAND Marina	
MARTIN Marie-Christine	
MILON Martine	
MORIN Didier	
QUERRE Yann	
QUINTIN Jérémie	
ROPERS Isabelle	
TROADEC Helen	